

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : alexbrisson

<https://www.cadre21.org/membres/alex-brisson-cssmv-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2024-03-06 18:30:32

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La formation m'a donné une nouvelle perspective sur l'intervention entourant les enjeux de sexto. La méthode d'intervention SEXTO est claire et permet d'intervenir de façon efficace sur ces situations. L'approche SEXTO donne lieu à des interventions qui sont productives dans le contexte de collaboration entre l'école, le service de police ainsi que le directeur des poursuites criminelles et pénales.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai maintenant un cadre d'intervention clair et précis auquel je peux me référer lorsque je fais face à une situation de sextos. Je vais désormais appliquer et utiliser la trousse SEXTO dans mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'application de la trousse est assez claire. Je crois qu'il est important de faire attention de bien suivre les étapes et de bien remplir le formulaire pour bien saisir la situation et la prendre en charge de façon rapide et efficace. Il est aussi important de minimiser les impacts en confisquant les appareils des jeunes concernés (sans regarder à l'intérieur). Il est aussi important de bien cerner les intentions des instigateurs (malveillantes ou impulsives) pour appliquer la bonne démarche à suivre.